

Déclaration

Pour publication immédiate

LA RÉGLEMENTATION LÉGALE DU CANNABIS, UN PROGRÈS

Le Canada doit à présent prendre des mesures pour cesser définitivement la guerre aux drogues et la criminalisation des personnes qui en consomment

La présente déclaration est du Réseau juridique canadien VIH/sida. Les commentaires extraits de la présente peuvent être attribués à Richard Elliott, directeur général.

17 octobre 2018 — Cette journée marque un important progrès des politiques canadiennes en matière de drogues, puisque la réglementation légale du cannabis à des fins non médicales entre en vigueur. Le Réseau juridique canadien VIH/sida se réjouit de cet important progrès vers des politiques sensées en matière de drogues, mais il faut faire plus pour la santé et les droits humains des personnes qui consomment des drogues, dans ce pays.

Le Canada doit réfléchir plus profondément à ses lois et politiques relatives aux drogues.

De plus en plus de données démontrent que l'emphase continue sur la prohibition des drogues échoue à tous les égards. La prohibition n'atteint pas les objectifs de santé publique et de sécurité pour lesquels elle est en vigueur et elle constitue un gaspillage des ressources publiques tout en contribuant à des dommages persistants dans la vie des gens. Au lieu de cette prohibition qui est coûteuse, inefficace et néfaste, le Canada doit aller de l'avant avec une approche réglementaire d'avenir. Une première étape immédiate serait de décriminaliser la possession simple de toutes les drogues, comme d'autres pays l'ont fait en droit ou en pratique, à divers degrés, avec d'excellents résultats. Le Canada devrait également explorer diverses options pour la réglementation responsable de la fourniture de substances actuellement prohibées, comme il le fait pour d'autres produits et comportements qui impliquent des risques; ceci permettrait de voir à la protection de la santé publique mieux que par le biais de l'instrument grossier de la prohibition criminelle, qui laisse le marché sans réglementation et entre les mains du crime organisé.

La criminalisation rend plus difficile de relier des personnes aux services de santé; de plus, elle contribue à de nouveaux cas d'infection par le VIH et l'hépatite C, entre autres préjudices. En 2014, 11 % des nouvelles infections par le VIH, au Canada, résultaient de l'injection de drogues. Le fait d'incarcérer des individus pour des délits mineurs liés aux drogues entraîne un risque encore plus grand d'infection par le VIH et par l'hépatite C, étant donné l'insuffisance des mesures de réduction des méfaits derrière les barreaux. En pleine crise grandissante de surdoses d'opioïdes (4 000 personnes sont mortes de surdoses en 2017 et ce chiffre ne cesse de grandir), le statu quo signifie que des vies sont à risque. Imposer un casier judiciaire à des personnes qui consomment des drogues ne fait que contribuer à leur vulnérabilité. La décriminalisation de tous les délits mineurs liés aux drogues et la réglementation responsable de la fourniture contribueraient à contrer les décès par surdose, à réduire le nombre de nouveaux cas d'infection par le VIH et l'hépatite C et à s'occuper de la consommation problématique de drogues comme un enjeu de santé plutôt qu'une affaire criminelle.

Aujourd'hui, le Canada a avancé d'un pas important, 95 années après la criminalisation initiale du cannabis. Mais on peut – et l'on doit – faire beaucoup plus pour protéger la santé et les droits humains de toutes les personnes au Canada qui consomment des drogues. Le Réseau juridique canadien

VIH/sida exhorte le gouvernement fédéral à continuer d'avancer en décriminalisant et en réglementant les petites quantités de toutes les drogues à des fins de consommation personnelle, au Canada.

- 30 -

Contact:

Joshua Terry, agent des communications et des campagnes Réseau juridique canadien VIH/sida

Téléphone: +1 416 595-1666 (poste 236)

Courriel: <u>iterry@aidslaw.ca</u>